

RECTORAT  
DEC 2/CG/N° 2022-51

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps des infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement d'Infirmier(e)s du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- **Vu** l'arrêté du 9 février 2022 portant décision d'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Infirmier(e)s du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de LIMOGES,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>:**

La composition du jury chargé d'apprécier les épreuves du concours de recrutement des infirmiers et infirmières du ministère chargé de l'éducation nationale - session 2022 - est fixée comme suit :

**Président** : Monsieur Frédéric LEJEUNE, Principal du collège Saint Sulpice les Feuilles

**Vice-présidente** : Madame Catherine MASSALOUX, APAE – Fondée de pouvoir, Lycée Raoul Dautry - Limoges

**Membres** :

- Madame Valérie DELAIDE, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Universitaire de Limoges
- Madame le Docteur Maryline LALANDE, Médecin Conseillère Technique de la DSDEN de la Charente
- Monsieur Yohann MERCIER, Infirmier Conseiller Technique de la rectrice – Académie de Bordeaux

### **Article 2 :**

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 4 mai 2022

La rectrice de l'académie de Limoges

Carole DRUCKER-GODARD